

2023-03-29

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 29 mars 2023 à 17h45 CET.

### Résultat et affectation du résultat relatifs à l'exercice 2022

Ce 29 mars 2023, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2022, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

[Les comptes annuels et le rapport de gestion](#) sont disponibles sur le site internet de la Banque.

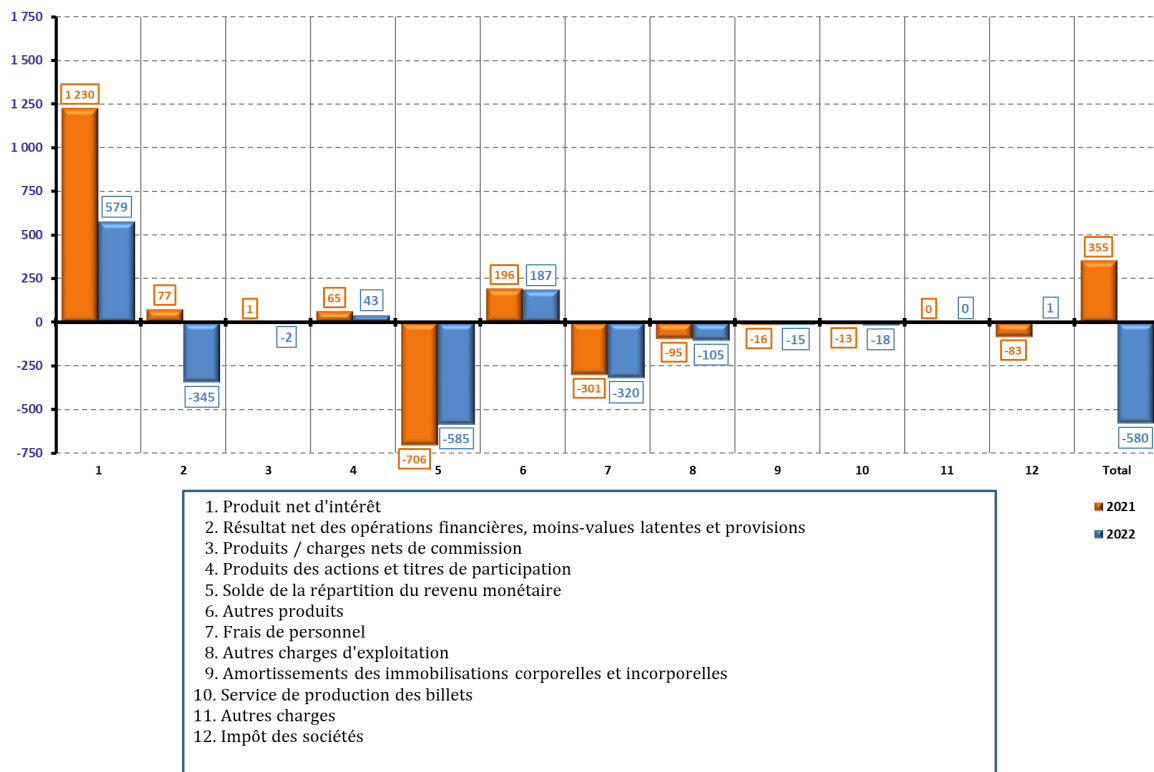
#### Résultat

La Banque a réalisé en 2022 une perte, de 580 millions d'euros, contre un bénéfice de 355 millions d'euros lors de l'exercice précédent (-935 millions d'euros<sup>1</sup>).

Les principaux facteurs explicatifs sont détaillés ci-dessous :

Structure générale du résultat

(millions d'euros)



<sup>1</sup> Les montants entre parenthèses indiquent l'effet sur le compte de résultats.

Cette évolution du résultat est due en partie à la conséquence de la revalorisation des portefeuilles d'investissement de la Banque valorisés à la valeur de marché. Le facteur qui revêt le plus d'importance est cependant le coût de financement croissant des portefeuilles de politique monétaire: les charges d'intérêts sur les dépôts que les établissements de crédits détiennent auprès de la Banque ont augmenté, alors que les actifs, le plus souvent à long terme, qui composent ces portefeuilles étaient assortis de rendements bas lorsqu'ils ont été acquis.

Cette évolution du résultat découle essentiellement de la diminution significative du produit net d'intérêt (-651 millions d'euros) et du résultat net des opérations financières (-422 millions d'euros). Toutefois, cet effet a été partiellement atténué par la diminution de la contribution de la Banque au revenu monétaire (-121 millions d'euros) et de l'impôt des sociétés (-84 millions d'euros). L'amoindrissement du produit net d'intérêt est essentiellement expliqué par:

- la hausse des taux d'intérêts (-1 041 millions d'euros) sur la facilité de dépôt, les réserves excédentaires et autres comptes courants couplée à une hausse de leurs volumes (-295 millions d'euros);
- la hausse des taux d'intérêts sur la position Target (-32 millions d'euros);
- la baisse des rendements des portefeuilles propres en euros (-48 millions d'euros).

Toutefois, cette évolution est partiellement compensée:

- par la réduction des charges d'intérêts liées aux opérations de crédit de la politique monétaire (+443 millions d'euros);
- par la hausse du volume des portefeuilles de politique monétaire (+148 millions d'euros) combinée à un réinvestissement des titres à un taux plus élevé (+147 millions d'euros);
- par la hausse des taux appliqués sur les créances intra-Eurosystème (+36 millions d'euros).

La contribution de la Banque à la répartition du revenu monétaire a sensiblement diminué de 121 millions d'euros essentiellement par:

- la hausse du montant mis en commun avec l'Eurosystème (-93 millions d'euros);
- la hausse du revenu monétaire réalloué à la Banque, causée par une augmentation du revenu monétaire global de l'Eurosystème (+214 millions d'euros).

Le résultat net des opérations financières a diminué sous l'influence principale de la hausse des taux d'intérêt en dollars (-105 millions d'euros). Sur le marché des titres en euros, les gains en capital ont fortement diminué à la suite d'une quasi-disparition des opérations sur titres détenus à des fins de politique monétaire (-77 millions d'euros). Les moins-values latentes sur les titres en dollars inscrites à charge du compte de résultat ont sensiblement augmenté (-294 millions d'euros).

La rubrique « autres produits » a diminué, en 2022, d'un montant de 20 millions d'euros, dont un montant de 19,3 millions d'euros, égal à la plus-value comptable générée, en 2021, par la vente de l'immeuble de l'imprimerie.

## Affectation du résultat

L'année 2022 a été marquée par une hausse de l'inflation soudaine et inattendue de sorte que les taux d'intérêts ont été relevés à plusieurs reprises, tant en Europe qu'aux États-Unis. Cela a mené à la réalisation partielle du risque de taux d'intérêt à propos duquel la Banque prévenait dans ses rapports annuels précédents, ainsi qu'à une baisse des marchés des actions et des obligations, combinée à une très forte volatilité. Ces éléments combinés ont conduit la Banque à enregistrer une perte au terme de l'exercice 2022.

Une estimation des risques financiers quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum souhaitable des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés, soit selon la méthodologie de l'expected shortfall, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de distributions, de probabilités et d'horizons temporels, soit selon des scénarii/stress tests à long terme. Le scénario de base, reflétant les attentes du marché, résultait en 2022 pour la première fois dans des pertes. En conséquence, la Banque a adapté la méthode de calcul du niveau souhaité des réserves pour tenir compte des pertes attendues pour les années suivantes et de leur impact sur les réserves.

Dans le scénario de base, qui représente l'environnement de taux et les attentes du marché à la date de clôture du bilan quant aux évolutions des taux futurs, les résultats de la Banque restent sous pression. Si ce scénario venait à se concrétiser, ce qui est entouré d'une grande incertitude, à composition du bilan inchangée, cela entraînerait une perte cumulée d'un montant de 10,8 milliards d'euros sur un horizon de cinq ans. Si les taux d'intérêt devaient augmenter par rapport à ces attentes du marché, cet effet négatif s'accroîtrait, et inversement en cas de baisse des taux d'intérêts. Il est impossible d'effectuer des estimations suffisamment fiables pour une période plus longue que cinq ans, au vu des nombreuses incertitudes. La Banque, dans ce scénario et à circonstances inchangées, n'enregistrerait néanmoins pas de pertes substantielles passé cet horizon temporel, et renouerait avec la rentabilité.

L'estimation du niveau inférieur souhaité pour les réserves fin 2022, tient compte à la fois des résultats futurs attendus sur base des attentes du marché ainsi que d'une estimation des risques financiers auxquels la Banque est exposée, et aboutit à un montant de l'ordre de 15,2 milliards d'euros, par rapport à 5,8 milliards d'euros fin 2021.

Ce montant de 15,2 milliards d'euros comprend à la fois une estimation des résultats attendus pour les années suivantes ainsi qu'une estimation des risques, sur:

- les portefeuilles-titres propres de la Banque en euros et en devises;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de la Banque dont elle assume seule les risques;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de toutes les BCN de l'Eurosystème dont le risque est partagé entre elles (voir notes 5 et 7 des commentaires des comptes annuels).

Les estimations de risque et les projections de résultats de la Banque sont fortement soumises à une série d'incertitudes, notamment quant aux évolutions futures du marché et aux éventuelles décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE en matière de politique monétaire. L'incertitude est d'autant plus forte que l'horizon examiné est éloigné.

Conformément à la politique de mise en réserve, le résultat négatif est d'abord mis à charge de la réserve disponible. Ainsi, un montant de € 580,2 millions a été prélevé sur la réserve disponible. Ce prélèvement comprend également le montant nécessaire au versement du dividende minimum de 1,5 euro par action (6% du capital) garanti par le fonds de réserve et par la réserve disponible, conformément à la loi organique, soit 0,6 million d'euros. À la suite de l'affectation du résultat, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 6,5 milliards d'euros. Compte tenu du niveau estimé souhaitable pour les réserves à la date de clôture du bilan, et conformément à la politique de dividende approuvée par le Conseil de régence<sup>2</sup>, aucun second dividende n'est attribué pour l'exercice 2022.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2022, aucun montant n'est attribué à l'État à ce titre.

Le dividende sera payable le quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 15 mai 2023. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées et d'actions nominatives.

<sup>2</sup> Voir <https://www.nbb.be/doc/ts/enterprise/press/2016/cp160323bfr.pdf>.